



Refus de date de vacances d'été

Par Odin

Bonjour et merci à tous les juristes bénévoles pour leur formidable travail.

Ma femme travaille dans une société
Comme aide ménagère
Celle ci à posé ses vacances comme demandé en tps et en heure le 6 janvier 2025, à ce jour
Elle n' a pas encore eu le document
Signé ou pas, on vient de lui dire
Verbalement que ce ne serait pas possible
Vu qu'une personne prenait les mêmes
Dates
De Plus elle a 2 ans d'ancienneté
Et n a pas le droit de prendre trois
Semaines d'affile

Merci de votre aide
Agréable journée

Par kang74

Bonjour

C'est l'employeur qui décide de la façon de prendre les congés, il peut même imposer des dates ou les changer en respectant un délai de prévenance d'un mois avant le départ .
Par de là, il n'y a rien à faire à part choisir d'autres dates .

Par janus2

Et n a pas le droit de prendre trois
Semaines d'affile

Bonjour,
Elle a même le droit de prendre 4 semaines d'affilée ! L'employeur ne peut s'y opposer, c'est un droit, sauf si l'entreprise ferme pour les congés.

Article L3141-19

Modifié par LOI n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 8 (V)

Lorsque le congé principal est d'une durée supérieure à douze jours ouvrables, il peut être fractionné avec l'accord du salarié. Cet accord n'est pas nécessaire lorsque le congé a lieu pendant la période de fermeture de l'établissement.

Une des fractions est au moins égale à douze jours ouvrables continus compris entre deux jours de repos hebdomadaire.

Par Isadore

Bonjour,

Mais attention : la seule chose que peut imposer votre épouse, c'est que son employeur ne fractionne pas le congé principal (quatre semaines). Elle ne peut pas exiger qu'il le fractionne selon son bon vouloir, et surtout ce n'est pas elle qui décide des dates de ses congés.

Ce n'est pas forcément un bon plan d'obtenir quatre semaines de congés à un moment qui ne lui plaît pas.

Par janus2

Ce n'est pas forcément un bon plan d'obtenir quatre semaines de congés à un moment qui ne lui plaît pas.

Personnellement, j'ai du batailler ferme dans mon entreprise pour faire reconnaître ce droit à 4 semaines d'affilée de congés. Notre direction nous imposait de ne pas prendre plus de 3 semaines...

Par Odin

Bonjour
Ma femme a demandé pour ses vacances
Du 20 août inclus au 14 septembre inclus
Bonne journée à tout les bénévoles

Par Isadore

Dans ce cas, elle a le choix entre décaler ses vacances et accepter de ne partir que deux semaines ou exiger que son employeur lui accorde quatre semaines d'affilée... à la date de son choix à lui.